



Ville de Castelnaudary

Département de l'Aude
Arrondissement de Carcassonne

Direction Education Jeunesse

Matière : Finances Locales
Sous matière : Divers

**OBJET : COÛTS HORAIRES DES
ALSH 2026-2027**

Décision N° 2026-142

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23, relatifs aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026, n° 2026-73, portant délégations données au Maire et notamment le 2^{ème} alinéa,

CONSIDERANT la nécessité de revaloriser les coûts horaires des accueils de loisirs pour les familles, en année scolaire, à partir du 1er septembre 2026.

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer au 1^{er} septembre 2026 les coûts horaires des accueils de loisirs comme indiqué en annexe.

ARTICLE 2 : que la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : qu'ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Monsieur le Trésorier du SGC de Carcassonne,
- Et pour exécution, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 20 mai 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le **21 MAI 2026**

ID : 011-211100763-20260520-DEC2026142-CC

TARIFS ALSH 2026-2027

Applicables au 1er septembre 2026

Coûts horaires Résidents						
Accueils de Loisirs Sans Hébergement						
3/6 ans JEAN MOULIN et 6/12 ans ESTIEU/ARATA						
Résidents CASTELNAUDARY ou imposition CASTELNAUDARY	Quotient Familial	Tarif de référence	Taux d'effort	Rappel Tarifs 2025-2026	TARIFS 2026-2027	
	Répartition du coût horaire en fonction des QF et du taux d'effort : prix de référence 1,07 €	0 à 500	1,07 €	50%	0,50 €	0,54 €
		501 à 700	1,07 €	60%	0,60 €	0,64 €
		701 à 900	1,07 €	70%	0,70 €	0,75 €
		901 à 1 200	1,07 €	80%	0,81 €	0,86 €
		>à 1 200	1,07 €	100%	1,01 €	1,07 €

Coûts horaires Résidents						
Maison des Jeunes Fontanilles Périé et						
Temps d'Adaptation sur l'ensemble des ALSH (<i>enfant en situation de handicap</i>)						
Résidents CASTELNAUDARY ou imposition CASTELNAUDARY	Quotient Familial	Tarif de référence	Taux d'effort	Rappel Tarifs 2025-2026	TARIFS 2026-2027	
	Répartition du coût horaire en fonction des QF et du taux d'effort : prix de référence 0,48 € (<i>compte tenu de la spécificité du projet</i>)	0 à 500	0,48 €	50%	0,21 €	0,24 €
		501 à 700	0,48 €	60%	0,25 €	0,29 €
		701 à 900	0,48 €	70%	0,29 €	0,33 €
		901 à 1 200	0,48 €	80%	0,34 €	0,38 €
		>à 1 200	0,48 €	100%	0,42 €	0,48 €

Coûts horaires - Usagers hors de la commune						
3/6 ans JEAN MOULIN et 6/12 ans ESTIEU/ARATA						
EXTERIEURS	Quotient Familial	Tarif de référence	Taux d'effort	Rappel Tarifs 2025-2026	TARIFS 2026-2027	
	Répartition du coût horaire en fonction des QF et du taux d'effort : prix de référence 2,12 €	0 à 500	2,12 €	50%	1,00 €	1,06 €
		501 à 700	2,12 €	60%	1,20 €	1,27 €
		701 à 900	2,12 €	70%	1,40 €	1,48 €
		901 à 1 200	2,12 €	80%	1,60 €	1,70 €
		>à 1 200	2,12 €	100%	2,00 €	2,12 €